

SECOND SUPPLEMENT EN DATE DU 3 AOUT 2016
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 12 JANVIER 2016

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V.
(société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc

en qualité d'émetteur et de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. si les Titres sont
offerts au public en France (société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.

en qualité d'émetteur
(société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE

(Euro Medium Term Note Programme)

de 2.000.000.000 €

Le présent supplément (le « **Second Supplément** ») constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 12 janvier 2016 visé le 12 janvier 2016 par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») sous le numéro 16-022, relatif au programme d'émission de titres de créance d'un montant de 2.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le « **Programme** ») de Morgan Stanley (« **Morgan Stanley** »), Morgan Stanley & Co. International plc (« **MSIP** » ou « **MSI plc** ») et Morgan Stanley B.V. (« **MSBV** » et, ensemble avec Morgan Stanley et MSIP, les « **Emetteurs** » et chacun, un « **Emetteur** ») avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et MSIP agissant en qualité de garant en cas d'offres au public de Titres émis par MSBV en France uniquement, tel que modifié par le supplément en date du 19 mai 2016, visé le 19 mai 2016 par l'AMF sous le numéro 16-184 (le « **Premier Supplément** » et le prospectus, tel que modifié par le Premier Supplément, le « **Prospectus de Base** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Second Supplément, sauf s'ils font l'objet d'une modification dans le présent Second Supplément.

Le Prospectus de Base tel que modifié par ce Second Supplément constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation (telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010) (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Second Supplément a été déposé auprès de l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général.

Ce Second Supplément a été préparé conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF.

Ce supplément a pour objet :

- (a) d'incorporer par référence le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2016 (le « **Rapport du**

Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016 »), le rapport annuel et les comptes de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (le « **Rapport Annuel 2015 de MSIP** ») et le rapport annuel et les comptes de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (le « **Rapport Annuel 2015 de MSBV** »), comme indiqué dans la « Partie A » de ce Second Supplément ;

- (b) d'apporter certaines modifications consécutives au résumé du Prospectus de Base et au modèle de Résumé de l'Emission à la suite de la publication du Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016, du Rapport Annuel 2015 de MSIP et du Rapport Annuel 2015 de MSBV, comme indiqué dans la « partie B » de ce Second Supplément ;
- (c) pour les besoins des émissions futures uniquement dans le cadre du Prospectus de Base, d'apporter certaines modifications consécutives à la Description de Morgan Stanley, à la Description de MSIP et à la Description de MSBV comme indiqué dans la « partie C » de ce Second Supplément ; et
- (d) pour les besoins des émissions futures uniquement dans le cadre du Prospectus de Base, d'apporter certaines modifications consécutives à la section Informations Générales du Prospectus de Base comme indiqué dans la « Partie D » de ce Second Supplément.

Le présent Second Supplément devra être lu et interprété conjointement avec le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016, le Rapport Annuel 2015 de MSIP et le Rapport Annuel 2015 de MSBV (chacun en langue anglaise) qui ont été préalablement déposés auprès de l'AMF. Le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016, le Rapport Annuel 2015 de MSIP et le Rapport Annuel 2015 de MSBV sont incorporés par référence dans ce Second Supplément et réputés en faire partie intégrante.

Le présent Second Supplément, le Rapport Annuel 2015 de MSIP et le Rapport Annuel 2015 de MSBV sont publiés sur le site internet de Morgan Stanley (www.morganstanleyiq.eu) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016 est publié sur le site internet de Morgan Stanley (www.morganstanley.com/about-us-ir). Le présent Second Supplément, le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016, le Rapport Annuel 2015 de MSIP et le Rapport Annuel 2015 de MSBV incorporé par référence par les présentes sont disponibles pour consultation, et des copies peuvent en être obtenues, aux sièges sociaux des Emetteurs et aux bureaux désignés des Agents Payeurs.

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que le présent Second Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation jusqu'au 5 août 2016.

A l'exception de ce qui figure dans ce Second Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'affecter l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans ce Second Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Second Supplément prévaudront.

SOMMAIRE

A.	INCORPORATION PAR REFERENCE : RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE DE MORGAN STANLEY POUR 2016, RAPPORT ANNUEL 2015 DE MSIP ET RAPPORT ANNUEL 2015 DE MSBV	4
B.	MODIFICATIONS DU RESUME ET DU RESUME DU L'EMISSION.....	7
C.	MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DE MORGAN STANLEY, LA DESCRIPTION DE MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC ET LA DESCRIPTION DE MORGAN STANLEY B.V.	13
D.	MODIFICATIONS DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES.....	17
E.	RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE	19

A. INCORPORATION PAR REFERENCE : RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE DE MORGAN STANLEY POUR 2016, RAPPORT ANNUEL 2015 DE MSIP ET RAPPORT ANNUEL 2015 DE MSBV

Ce Second Supplément incorpore par référence le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016, le Rapport Annuel 2015 de MSIP et le Rapport Annuel 2015 de MSBV et complète ainsi la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 60 à 66 du Prospectus de Base.

Le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016 est disponible sur le site internet suivant : www.morganstanley.com/about-us-ir.

Le Rapport Annuel 2015 de MSIP et le Rapport Annuel 2015 de MSBV sont disponibles sur le site internet www.morganstanleyiq.eu ainsi que sur le site de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après qui complète la table des documents incorporés par référence à la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 60 à 66 du Prospectus de Base.

Les documents et/ou informations ci-après sont réputés être incorporés par référence au sein du Prospectus de Base et en faire partie intégrante:

Table des documents incorporés par référence

Document	Information incorporée par référence	Page(s)
Morgan Stanley		
Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016	(1) Compte de résultat consolidé condensé (non audité)	1
	(2) Compte de résultat global consolidé condensé (non audité)	2
	(3) Bilan consolidé condensé (non audité)	3
	(4) Variation des capitaux propres consolidés condensés (non audité)	4
	(5) Flux de trésorerie consolidés condensés (non audités)	5
	(6) Notes aux comptes consolidés condensés (non audité)	6-66
	(7) Rapport des commissaires aux comptes	67
	(8) Discussion et analyse de la situation financière et des résultats des opérations par la direction	68-106
	(9) Information quantitative et qualitative sur le risque de marché	107-121

(10)	Contrôles et procédures	122
(11)	Données financières supplémentaires (non audité)	123-125
(12)	Procédures judiciaires	126
(13)	Cessions de titres de capital non enregistrées et utilisation des produits	127
(14)	Signature	128

Morgan Stanley & Co. International plc

Rapport Annuel 2015 de MSIP	(1)	Rapport des commissaires aux comptes	19-20
	(2)	Compte de résultat consolidé	21
	(3)	Compte de Résultat Global Consolidé Condensé	22
	(4)	Variation des capitaux propres consolidés	23
	(5)	Etat consolidé de la situation financière	24
	(6)	Flux de trésorerie consolidés	25
	(7)	Notes aux comptes consolidés	26-117
	(8)	Compte de Résultat Global de MSI plc	118-120
	(9)	Variation des capitaux propres de MSI plc	119
	(10)	Etat de la situation financière de MSI plc	120
	(11)	Notes aux états financiers de MSI plc	121-158

Morgan Stanley B.V.

Rapport Annuel 2015 de MSBV	(1)	Compte de Résultat Global	9
	(2)	Variation des capitaux propres	10
	(3)	Etat de la situation financière	11
	(4)	Flux de trésorerie	12
	(5)	Notes aux états financiers	13-56

(6)	Information supplémentaire	57
(7)	Rapport des commissaires aux comptes	58-62

Ce Second Supplément n'incorpore pas par référence tout document ou toute information indiqué(e) dans la table de correspondance ci-dessus ni tout document ou toute information indiqué(e) dans la table de correspondance ci-dessous et complète la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 60 à 66 du Prospectus de Base :

Document incorporé par référence

Information non incorporée par référence

Morgan Stanley

Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016

Annexes (*Exhibits*)

Annexe de sommaire

B. MODIFICATIONS DU RESUME ET DU RESUME DU L'EMISSION

Sous-partie I – Modifications de l'Élément B.12

1. Dans l'Élément B.12 (Informations financières historiques clés sélectionnées) du Résumé (en pages 5 et 6 du Prospectus de Base), les informations financières historiques clés sélectionnées concernant Morgan Stanley, MSIP et MSBV sont supprimées et remplacées par les informations financières historiques clés sélectionnées ci-dessous :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	Informations financières clés sélectionnées concernant Morgan Stanley:				
		Bilan Consolidé (en millions \$)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 mars (non audité)	
				2015	2016	
		<i>Total Actif</i>	801.510	787.465	829.099	807.497
		<i>Total Passif Et Capitaux propres</i>	801.510	787.465	829.099	807.497
		Comptes de Résultat consolidés (en millions \$)	2014	2015	Trois mois achevés au 31 mars (non audité)	
					2015	2016
		<i>Produit Net Bancaire</i>	34.275	35.155	9.907	7.792
		<i>Résultat sur les activités poursuivies avant impôt</i>	3.591	8.495	2.855	1.738
		<i>Résultat Net</i>	3.667	6.279	2.463	1.157
		<p>Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Morgan Stanley depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers états financiers annuels audités de Morgan Stanley.</p> <p>Il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière ou commerciale de Morgan Stanley depuis le 31 mars 2016, date de publication des derniers états financiers intermédiaires non audités de Morgan Stanley.</p>				
		Informations financières clés sélectionnées concernant MSIP :				

Bilan consolidé (en millions \$)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Total Actif	448.526	394.084
Total Passif Et Capitaux propres	448.526	394.084

Comptes de Résultat consolidés (en millions \$)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Gains nets sur actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de négociation	2.775	3.508
Résultat (Pertes) avant impôts	(677)	710
Résultat / (Pertes) de l'exercice	(713)	401

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSIP depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers états financiers annuels audités de MSIP.

Il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière ou commerciale de MSIP depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers états financiers annuels audités de MSIP.

Informations financières clés sélectionnées concernant MSBV :

Bilan consolidé (en milliers d'Euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Total Actif	8.081.802	8.770.208
Total Passif Et Capitaux propres	8.081.802	8.770.208

Comptes de Résultat consolidés (en milliers d'Euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Gains nets/(pertes) sur actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de négociation	185.570	(478.444)
Gain nets/(pertes) sur instruments financiers valorisés en juste valeur au compte de résultat	(185.570)	482.884

		<table border="1"> <tr> <td><i>Résultats avant impôts</i></td> <td>6.658</td> <td>10.151</td> </tr> <tr> <td><i>Résultats et résultats consolidés pour l'année / la période</i></td> <td>4.993</td> <td>7.620</td> </tr> </table>	<i>Résultats avant impôts</i>	6.658	10.151	<i>Résultats et résultats consolidés pour l'année / la période</i>	4.993	7.620
<i>Résultats avant impôts</i>	6.658	10.151						
<i>Résultats et résultats consolidés pour l'année / la période</i>	4.993	7.620						
		<p>Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSBV depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers états financiers annuels audités de MSBV.</p> <p>Il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière ou commerciale de MSBV depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers états financiers annuels audités de MSBV.</p>						

2. Dans l'Elément B.12 (Informations financières historiques clés sélectionnées) du Résumé de l'Emission (en pages 344 et 345 du Prospectus de Base), les informations financières historiques clés sélectionnées concernant Morgan Stanley, MSIP et MSBV sont supprimées et remplacées par les informations financières historiques clés sélectionnées ci-dessous :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	[Informations financières clés sélectionnées concernant Morgan Stanley:																									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Bilan Consolidé (en millions \$)</th> <th rowspan="2">Au 31 décembre 2014</th> <th rowspan="2">Au 31 décembre 2015</th> <th colspan="2">Au 31 mars (non audité)</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Total Actif</i></td> <td>801.510</td> <td>787.465</td> <td>829.099</td> <td>807.497</td> </tr> <tr> <td><i>Total Passif Et Capitaux propres</i></td> <td>801.510</td> <td>787.465</td> <td>829.099</td> <td>807.497</td> </tr> </tbody> </table>				Bilan Consolidé (en millions \$)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 mars (non audité)		2015	2016	<i>Total Actif</i>	801.510	787.465	829.099	807.497	<i>Total Passif Et Capitaux propres</i>	801.510	787.465	829.099	807.497					
Bilan Consolidé (en millions \$)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 mars (non audité)																								
			2015	2016																							
<i>Total Actif</i>	801.510	787.465	829.099	807.497																							
<i>Total Passif Et Capitaux propres</i>	801.510	787.465	829.099	807.497																							
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Comptes de Résultat consolidés (en millions \$)</th> <th rowspan="2">2014</th> <th rowspan="2">2015</th> <th colspan="2">Trois mois achevés au 31 mars (non audité)</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Produit Net Bancaire</i></td> <td>34.275</td> <td>35.155</td> <td>9.907</td> <td>7.792</td> </tr> <tr> <td><i>Résultat sur les activités poursuivies avant impôt</i></td> <td>3.591</td> <td>8.495</td> <td>2.855</td> <td>1.738</td> </tr> <tr> <td><i>Résultat Net</i></td> <td>3.667</td> <td>6.279</td> <td>2.463</td> <td>1.157</td> </tr> </tbody> </table>				Comptes de Résultat consolidés (en millions \$)	2014	2015	Trois mois achevés au 31 mars (non audité)		2015	2016	<i>Produit Net Bancaire</i>	34.275	35.155	9.907	7.792	<i>Résultat sur les activités poursuivies avant impôt</i>	3.591	8.495	2.855	1.738	<i>Résultat Net</i>	3.667	6.279	2.463	1.157
Comptes de Résultat consolidés (en millions \$)	2014	2015	Trois mois achevés au 31 mars (non audité)																								
			2015	2016																							
<i>Produit Net Bancaire</i>	34.275	35.155	9.907	7.792																							
<i>Résultat sur les activités poursuivies avant impôt</i>	3.591	8.495	2.855	1.738																							
<i>Résultat Net</i>	3.667	6.279	2.463	1.157																							

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Morgan Stanley depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers états financiers annuels audités de Morgan Stanley.

Il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière ou commerciale de Morgan Stanley depuis le 31 mars 2016, date de publication des derniers états financiers intermédiaires non audités de Morgan Stanley.]

[Informations financières clés sélectionnées concernant MSIP :

Bilan consolidé (en millions \$)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Total Actif	448.526	394.084
Total Passif Et Capitaux propres	448.526	394.084

Compte de Résultat consolidé (en millions \$)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Gains nets sur actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de négociation	2.775	3.508
Résultat (Pertes) avant impôts	(677)	710
Résultat / (Pertes) de l'exercice	(713)	401

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSIP depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers comptes annuels audités de MSIP.

Il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière ou commerciale de MSIP depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers comptes annuels audités de MSIP.]

[Informations financières clés sélectionnées concernant MSBV :

Bilan consolidé (en milliers d'Euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2015

		<table border="1"> <tr> <td><i>Total Actif</i></td> <td>8.081.802</td> <td>8.770.208</td> </tr> <tr> <td><i>Total Passif Et Capitaux propres</i></td> <td>8.081.802</td> <td>8.770.208</td> </tr> </table>	<i>Total Actif</i>	8.081.802	8.770.208	<i>Total Passif Et Capitaux propres</i>	8.081.802	8.770.208									
<i>Total Actif</i>	8.081.802	8.770.208															
<i>Total Passif Et Capitaux propres</i>	8.081.802	8.770.208															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Comptes de Résultat consolidés (en milliers d'Euros)</th> <th>31 décembre 2014</th> <th>31 décembre 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Gains nets/(pertes) sur actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de négociation</i></td> <td>185.570</td> <td>(478.444)</td> </tr> <tr> <td><i>Gain nets/(pertes) sur instruments financiers valorisés en juste valeur au compte de résultat</i></td> <td>(185.570)</td> <td>482.884</td> </tr> <tr> <td><i>Résultats avant impôts</i></td> <td>6.658</td> <td>10.151</td> </tr> <tr> <td><i>Résultats et résultats consolidés pour l'année / la période</i></td> <td>4.993</td> <td>7.620</td> </tr> </tbody> </table>	Comptes de Résultat consolidés (en milliers d'Euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2015	<i>Gains nets/(pertes) sur actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de négociation</i>	185.570	(478.444)	<i>Gain nets/(pertes) sur instruments financiers valorisés en juste valeur au compte de résultat</i>	(185.570)	482.884	<i>Résultats avant impôts</i>	6.658	10.151	<i>Résultats et résultats consolidés pour l'année / la période</i>	4.993	7.620
Comptes de Résultat consolidés (en milliers d'Euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2015															
<i>Gains nets/(pertes) sur actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de négociation</i>	185.570	(478.444)															
<i>Gain nets/(pertes) sur instruments financiers valorisés en juste valeur au compte de résultat</i>	(185.570)	482.884															
<i>Résultats avant impôts</i>	6.658	10.151															
<i>Résultats et résultats consolidés pour l'année / la période</i>	4.993	7.620															
		<p>Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSBV depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers états financiers annuels audités de MSBV.</p> <p>Il n'y a eu aucun changement significatif concernant la situation financière ou commerciale de MSBV depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers états financiers annuels audités de MSBV.]</p>															

Sous-partie II – Modifications de l'Elément B.10

1. Les informations relatives aux réserves du rapport d'audit concernant Morgan Stanley, MSIP et MSBV au sein de l'Elément B.10 du Résumé (en page 5 du Prospectus de Base) sont supprimées et remplacées par les informations ci-dessous :

B.10	Réserve du Rapport d'Audit :	Sans objet. Aucune réserve dans le rapport d'audit n'est indiquée pour les comptes de MSIP et MSBV pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015. Aucune réserve dans le rapport d'audit n'est indiquée pour les comptes de Morgan Stanley pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015, comme indiqué au sein du Rapport
------	-------------------------------------	--

		Annuel 2015 de Morgan Stanley.
--	--	--------------------------------

2. Les informations relatives aux réserves du rapport d'audit concernant Morgan Stanley, MSIP et MSBV au sein de l'Elément B.10 du Résumé de l'Emission (en page 344 du Prospectus de Base), sont supprimées et remplacées par les informations ci-dessous :

B.10	Réserve du Rapport d'Audit :	Sans objet. Aucune réserve dans le rapport d'audit n'est indiquée pour les comptes de <i>[insérer pour MSIP/MSBV : [MSIP] / [MSBV] pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015] / [insérer pour Morgan Stanley : Morgan Stanley pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015, comme indiqué au sein du Rapport Annuel 2015 de Morgan Stanley].</i>
------	-------------------------------------	---

C. MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DE MORGAN STANLEY, LA DESCRIPTION DE MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC ET LA DESCRIPTION DE MORGAN STANLEY B.V.

1. La « **DESCRIPTION DE MORGAN STANLEY** » est modifiée comme suit :

- a. Les informations financières sélectionnées de Morgan Stanley en pages 420 à 431 du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

« Informations financières sélectionnées de Morgan Stanley pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour les périodes trimestrielles s'achevant au 31 mars 2015 et au 31 mars 2016

Bilan Consolidé (en millions \$)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 mars (non audité)	
			2015	2016
Total Actif	801.510	787.465	829.099	807.497
Total Passif Et Capitaux propres	801.510	787.465	829.099	807.497

Comptes de Résultat consolidés (en millions \$)	2014	2015	Trois mois achevés au 31 mars (non audité)	
			2015	2016
Produit Net Bancaire	34.275	35.155	9.907	7.792
Résultat sur les activités poursuivies avant impôt	3.591	8.495	2.855	1.738
Résultat Net	3.667	6.279	2.463	1.157

- b. Le second paragraphe sous l'intitulé « 7. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET RISQUES » aux pages 417 et 418 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe comme suit :

« Sous réserve des informations contenues dans :

- a. la section intitulée « *Legal Proceedings* » dans la Partie I – Élément 3 en pages 24 à 32 et dans les paragraphes qui commencent par « *Legal* » sous le titre « *Contingencies* » sous le titre « *Commitments, Guarantees and Contingencies* » dans les Notes aux Etats Financiers Consolidés en Partie II - Élément 8 en pages 202 à 205 du Rapport Annuel 2015 de Morgan Stanley ;

- b. la section intitulée « *Legal Settlement* » sous le titre « 24. *Subsequent Events* » dans les Notes aux Etats Financiers Consolidés en Partie I - Elément 8 à la page 250 du Rapport Annuel 2015 de Morgan Stanley ;
- c. les paragraphes qui commencent par « *Legal* » sous le titre « *Contingencies* » sous le titre « *Commitments, Guarantees and Contingencies* » dans les Notes aux Etats Financiers Consolidés en Partie I – Elément 1 aux pages 47 à 50 et la section intitulée « *Legal Proceedings* » en Partie II - Elément 1 en page 126 du Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016 ; et
- d. le Prospectus de Base,

il n'existe ni n'a existé aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale impliquant Morgan Stanley (y compris toute procédure en cours ou imminente dont Morgan Stanley a connaissance) pendant la période de douze mois précédant la date du présent Prospectus de Base et qui puisse avoir ou ait eu dans un passé récent un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de Morgan Stanley ou du Groupe Morgan Stanley. »

2. La « **DESCRIPTION DE MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC** » est modifiée comme suit :

- a. Les informations financières sélectionnées de Morgan Stanley en pages 438 à 444 du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

« Informations financières sélectionnées de Morgan Stanley & Co. International plc pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Bilan consolidé (en millions \$)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Total Actif	448.526	394.084
Total Passif Et Capitaux propres	448.526	394.084

Comptes de Résultat consolidés (en millions \$)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Gains nets sur actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de négociation	2.775	3.508
Résultat (Pertes) avant impôts	(677)	710
Résultat / (Pertes) de l'exercice	(713)	401

- b. Le dernier paragraphe sous l'intitulé « 7. PROCÉDURES JUDICIAIRES » en page 437 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe comme suit :

« Exception faite de ce qui est divulgué sous le paragraphe Procédures Judiciaires ci-dessus, et dans le dernier rapport trimestriel enregistré de Morgan Stanley (tel qu'incorporé par référence ci-dessus en pages 60 à 66 de ce Prospectus de Base), il n'existe ni n'a existé aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale impliquant MSIP (y compris toute procédure pendante ou menaçante dont MSIP a connaissance) qui puisse avoir ou ait eu pendant la période de 12 mois avant la date de ce Prospectus de Base qui pourraient avoir, ou ayant eu lieu dans le passé récent, un effet significatif sur la situation financière ou la profitabilité de MSIP. »

3. La « **DESCRIPTION DE MORGAN STANLEY B.V.** » est modifiée comme suit :

- a. Le paragraphe « **Informations Financières Sélectionnées** » en pages 448 à 452 du Prospectus de Base est supprimée et remplacé par ce qui suit :

« **Informations financières sélectionnées**

Ce paragraphe contient des informations financières sélectionnées sur MSBV pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015.

L'information concernant les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 reproduite ci-dessous est extraite des comptes audités au sein du Rapport Annuel et des Etats Financiers de MSBV pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015.

Bilan consolidé (en milliers d'Euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Total Actif	8.081.802	8.770.208
Total Passif Et Capitaux propres	8.081.802	8.770.208

Comptes de Résultat consolidés (en milliers d'Euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Gains nets/(pertes) sur actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de négociation	185.570	(478.444)
Gain nets/(pertes) sur instruments financiers valorisés en juste valeur au compte de résultat	(185.570)	482.884
Résultats avant impôts	6.658	10.151
Résultats et résultats consolidés pour l'année / la période	4.993	7.620

- b. Le dernier paragraphe sous l'intitulé « **7. LITIGES** » en page 447 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé par le paragraphe comme suit :

« Il n'existe ni n'a existé aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale impliquant MSBV (y compris toute procédure pendante ou menaçante dont MSBV a connaissance) pendant la période de 12 mois ayant précédé la date du présent Prospectus de Base et qui puisse avoir ou ait eu dans un passé récent, un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de MSBV. »

D. MODIFICATIONS DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

1. Le paragraphe (g) sous le titre « Documents Disponibles » à la page 480 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

« (g) le Rapport Annuel 2014 de Morgan Stanley, y compris toutes modifications de celui-ci, qui contient les états financiers consolidés audités de Morgan Stanley pour chacun des deux exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2015, le Rapport du Second Trimestre de Morgan Stanley pour 2015, le Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2015 et le Rapport Annuel 2015 de Morgan Stanley; le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2016 ; ».

2. Le paragraphe (h) sous le titre « Documents Disponibles » à la page 480 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

« (h) les Rapports Annuels 2015, 2014 et 2013 de MSIP seront au siège social de MSIP (ils ne seront pas disponibles aux sièges sociaux de Morgan Stanley ou MSBV) ; ».

3. Le paragraphe (i) sous le titre « Documents Disponibles » à la page 480 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

« (i) les Rapports Annuels 2015, 2014 et 2013 de MSBV seront disponibles au siège social de MSBV (ils ne seront pas disponibles au siège social de MSIP) ; ».

4. Les trois paragraphes sous le titre « **Information sur les Tendances** » en pages 477 et 478 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur intégralité et remplacés comme suit :

« Morgan Stanley

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Morgan Stanley depuis le 31 décembre 2015 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Prospectus de Base.

MSIP

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSIP depuis le 31 décembre 2015 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Prospectus de Base.

MSBV

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSBV depuis le 31 décembre 2015 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Prospectus de Base. »

5. Les trois paragraphes sous le titre « **Changement Significatif** » en page 478 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur intégralité et remplacés comme suit :

« **Morgan Stanley**

Il ne s'est produit à la date du présent Prospectus de Base aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Morgan Stanley depuis le 31 mars 2016, date de ses derniers états financiers intermédiaires (non audités) publiés.

MSIP

Il ne s'est produit à la date du présent Prospectus de Base aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de MSIP depuis le 31 décembre 2015, date de ses derniers états financiers annuels audités publiés.

MSBV

Il ne s'est produit à la date du présent Prospectus de Base aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de MSBV depuis le 31 décembre 2015, date de ses derniers états financiers annuels audités publiés. ».

E. RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du présent Second Supplément

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Second Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Morgan Stanley B.V.
Luna Arena
Herikerbergweg 238
1101 CM Amsterdam Zuidoost
Pays-Bas

Dûment représentée par :
TMF Management BV
en sa qualité de Directeur General

Dûment représentée par :
Jos van Uffelen and Saskia Engel
en qualité de représentants de TMF Management BV

le 3 août 2016

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Second Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Morgan Stanley & Co. International plc

25 Cabot Square
Canary Wharf
Londres E14 4QA
Royaume-Uni

Dûment représentée par :

Christopher Good en sa qualité de *Head of Sales & Trading Risk Management EMEA*

le 3 août 2016

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Second Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Morgan Stanley
1585 Broadway
New York, New York 10036 U.S.A.

Dûment représentée par :
Kevin Sheehan en sa qualité de Trésorier Adjoint

le 3 août 2016



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») a visé ce Second Supplément au Prospectus de Base le 3 août 2016 sous le numéro n°16-380. Le Prospectus de Base, tel que complété par ce Second Supplément, ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par des Conditions Définitives. Il a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1, I, du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés. Ce visa est attribué sous la condition suspensive de la publication de conditions définitives établies, conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, précisant les caractéristiques des titres émis.